

## Concrètement, un·e sage-femme il·elle fait quoi ?

- > **La surveillance et le suivi médical de la grossesse**
- > **Des séances de préparation à la naissance et à la parentalité**
- > **La surveillance et l'accompagnement du travail et de l'accouchement**
- > **La surveillance du post-partum**
- > **La rééducation périnéo-sphinctérienne**
- > **Le suivi gynécologique de prévention**
- > **La prescription et la pose de moyens de contraception**
- > **Les interruptions volontaires de grossesse par voie médicamenteuse**
- > **La vaccination**
- > **De la prescription de substituts nicotiques** aux femmes et à leur entourage
- > **Les échographies focalisées**
- > **Le dépistage des pathologies**
- > **L'enseignement**
- > **La recherche**

Et d'autres choses encore en réalisant des **Diplômes Universitaires (DU)**.

## Les différents modes d'exercice des sages-femmes

Sage-femme est une **profession médicale** dont la pratique se décline en milieu hospitalier et extrahospitalier.

La·le sage-femme peut travailler en **cabinet libéral**, à **l'hôpital**, en **maison de naissance** ou encore en **PMI (Protection Maternelle et Infantile)**, et d'autres lieux d'exercice comme des **centres de santé sexuelle**, etc.

En tant que sage-femme, on peut également être **directeur·rice** de département de maïeutique, **sage-femme coordinateur·rice** dans un service ou encore **enseignant·e-chercheur·euse** pour celles et ceux qui suivent un parcours de recherche.

### Pour info ...

*Sage-femme signifie "la·le sage qui connaît la femme", ainsi le terme "femme" n'est pas relatif à la personne qui exerce le métier, mais aux patientes. Les hommes peuvent aussi être sages-femmes !*

### CONTACTEZ-NOUS

[www.anesf.com](http://www.anesf.com)  
[enseignementsup@anesf.com](mailto:enseignementsup@anesf.com)

# Formation et profession de Sage-Femme

## 2023-2024



# Comment entrer dans les études de sage-femme ?

Depuis la rentrée 2020, il existe 2 principaux moyens d'intégrer les études de sage-femme :

- > Le **PASS** (parcours d'accès spécifique santé) : il contient une majeure santé ainsi qu'une mineure dans une autre discipline.
- > Les **LAS** (licences accès santé) : elles contiennent une majeure dans une autre discipline que la santé et une mineure santé.

Pour accéder à la deuxième année d'études de maïeutique, il faut valider son année de PASS/LAS et donc réussir les épreuves écrites et/ou orales.

Chaque étudiant·e a deux chances pour candidater aux études de santé mais l'étudiant·e ne pourra candidater qu'une seule fois par le biais du PASS.

En cas d'échec :

- > En **PASS**, l'étudiant·e peut continuer en LAS2 de sa mineure s'il·elle a validé son année, pour tenter sa deuxième chance d'accéder aux études de sage-femme.
- > En **LAS**, l'étudiant·e peut continuer en LAS2 de sa majeure s'il·elle a validé son année, pour tenter sa deuxième chance d'accéder aux études de sage-femme.



# Comment s'organisent les études de sage-femme ?

Les études s'organisent actuellement en deux cycles :

- > Le premier cycle jusqu'à la troisième année qui confère un **grade Licence**.
- > Le deuxième cycle de deux ans qui mène à l'obtention du **diplôme d'État** et qui confère un **grade Master**.

Généralement, le premier cycle aborde des notions de **physiologie**, et le deuxième de **pathologie**.

Les matières étudiées sont notamment **l'obstétrique**, la **gynécologie**, la **pédiatrie**, la **santé publique**, la **psychologie**, **l'éthique** ou le **droit**.

Les études alternent **cours** et **stages** qui permettent de connaître tous les moyens d'exercices des sages-femmes, de développer des **savoir-faire**, des **savoir-être** et de **l'autonomie**.

Des Unités d'Enseignement (UE) libres peuvent être proposées en parallèle des études pour enrichir son cursus, notamment avec des masters de recherche, des cours sur la médecine alternative, l'informatique, la santé environnementale...



# Une 6ème année d'étude intégrée à la formation des étudiant·e·s entrant en 2ème année en 2024



Cette 6ème année est une vraie **victoire** pour les étudiant·e·s sages-femmes, que l'ANESF\* demande depuis 2014 ! Le contenu de cette 6ème année va entraîner un **travail de l'ensemble de la formation** (de la 2ème à la 6ème année) !

Pourquoi ?

> **Élargissement des compétences** : les arrêtés qui cadrent notre formation datent de 2011 pour le premier cycle et 2013 pour le deuxième cycle. Beaucoup de compétences ont été rajoutées aux sages-femmes depuis, notamment dans le domaine de la gynécologie ; mais la formation n'a pas été adaptée.

> **Bien-être étudiant** : les études de sages-femmes sont très denses : nous avons environ 1200 heures de plus sur les 5 ans par rapport aux autres formations médicales. La 6ème année permettra de réorganiser cette charge de travail.

> **Accès à la recherche** : c'est un volet encore trop peu présent dans la formation de sage-femme et qui est très important à développer sachant que la profession de sage-femme reste une profession médicale.

> **Thèse d'exercice** : les étudiant·e·s qui soutiendront cette thèse et qui la valideront obtiendront le titre de docteur·e en maïeutique.

\* Association Nationale des Étudiant·e·s Sages-Femmes

